



## Permis international

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Je suis un particulier, de nationalite francaise, je detiens un permis de conduire auto en cours de validite.

J'ai passe quelques mois en thailande et ai un permis de conduire international couvrant l'auto et la moto. Ce dernier stipule que je peux conduire une moto sur le territoire francais !! entre autre.

Ce permis est -il valable pour un francais voulant conduire une moto en france. Dois je le faire valider en prefecture, quels sont les risques pris quand à l'utilisation de ce dernier sans etre passe en prefecture.

merci de votre reponse.

par avance merci

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Vous ne pouvez en France vous servir d'un permis de conduire international.

En effet, le permis de conduire international n'est

pas reconnu dans le pays où l'on réside (On entend par résidence normale d'une personne le lieu où elle demeure 185 jours au moins durant l'année civile).

Ainsi, il cesse d'être valable dès votre retour en France.

De ce fait si vous souhaitez conduire une moto en France, vous devez passer le permis moto.

Cordialement